

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Jean-Marc DURY – Didier FENEON – Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents : Delphine DUCERF

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : 7 septembre 2020

Date affichage : 7 septembre 2020

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 juillet 2020, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Demande de Dotation : DETR 2020 : travaux d'isolation à l'école et à la cantine

Didier ROUX, maire, rappelle qu'il est nécessaire de prévoir des travaux d'isolation à l'école et à la cantine par la pose de fenêtres, volets roulants et porte.

Le coût de cet aménagement est estimé à 14 695.06 euros HT (17 634.07 € TTC).

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 pour ce projet avec une demande de 7 500 €.

10 Voix pour

2/ Demande de subvention FAIR versée par la Communauté de Communes Le Grand Charolais : travaux d'isolation à l'école et à la cantine

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes Le Grand Charolais par une subvention FAIR (Fonds d'aide à l'Investissement Rural) pour une aide de 5 000 €.

10 Voix pour

3/ Vente de matériaux :

Le Maire, Didier ROUX explique qu'une demande a été faite par Armand Brigaud, pour acheter divers matériaux entreposés au site communal pour un montant de 100 €.

Armand Brigaud quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal accepte le prix proposé de 100 euros.

9 Voix pour 1 abstention

4/ Contrat à Durée Indéterminée pour l'agent en charge de l'agence postale communale :

Le conseil municipal décide de transformer en CDI le contrat de travail de la personne déjà en poste à l'agence postale communale et qui donne entière satisfaction ; à raison de 31h/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2020.

10 Voix pour

5/ Contrat à Durée Déterminée pour l'agent en charge de la surveillance à la cantine :

Le conseil municipal entérine le renouvellement du CDD d'Evelyne Martinière à raison de 4.20h/35^{ème} pour la surveillance des enfants à la cantine.

10 Voix pour

5/ Subvention : passerelle Moulin de Vault :

Le maire rappelle l'historique de la pose d'une passerelle pour traverser à pied l'Arconce au moulin de Vault :
1 / Par délibération n° 7-2018 du 9 mars 2018, le conseil municipal de St Julien indiquait qu'il était disposé à aider au financement de la passerelle qui serait construite au-dessus de l'ouvrage, dans la mesure de ses moyens.

2 / Par délibération n° 53-2019 du 18 octobre 2019, le conseil municipal de St Julien indiquait qu'il donnait son accord pour que la commune de St Julien participe financièrement pour un 1/3 du budget, en donnant une subvention à l'association Val d'Arconce Charolais-Brionnais d'un montant maximum de 1 500 €. Cette aide était cependant conditionnée au fait que le passage soit public et libre d'accès. La passerelle devrait donc être la propriété de l'association et le passage piétonnier du côté de Nochize actuellement privé devait donc devenir la propriété de la commune de Nochize. Par ailleurs, le conseil tenait à préciser que le versement de cette subvention n'engageait aucunement la commune de St Julien à l'entretien de cette passerelle, ni financièrement, ni matériellement.

Le maire explique qu'il a reçu un courrier le 23 juillet dernier de l'association Val D'Arconce-Charolais-Brionnais où il est demandé le versement d'une subvention de 1 000 €.

Ce courrier précise que cette passerelle sera propriété de la commune de Nochize et que son entretien sera assuré par l'association. Ce sera une passerelle de service avec liberté de passage aux piétons sous leur entière responsabilité.

10 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des différents locataires à la mi-septembre :

L'état des paiements est présenté au conseil municipal.

2/ Travaux Route de Tanière :

La société CIRCET a signé le devis THIVENT pour la remise en état de la route. Les travaux commenceront à compter du 10 octobre.

3/ Préparation inauguration bourg , mise à l'honneur des adjoints des précédents mandats, départ Thierry Billard et arrivée de Florent Billard :

La cérémonie est prévue le samedi 17 octobre à 11h00.

Les invitations seront envoyées rapidement aux personnalités et fin septembre aux habitants de la commune.

Une demande d'autorisation sera faite en sous-préfecture pour rassemblement sur la voie publique.

4/ Priorité route du Petit Civry :

Un habitant du Petit Civry demande à ce que la priorité vers Mme DUMONT soit matérialisée par la pose d'un panneau ou de balises. Pause de bornes indiquant la priorité à droite, élagage de la haie obstruant la visibilité.

5/ Cimetière :

Didier ROUX et Florent BILLARD se sont rendus à une réunion à Vendenesse sur Arroux le mardi 8 septembre pour la visite de leur cimetière et voir les techniques de désherbage et enherbement.

Des conseils ont été demandés à un spécialiste qui fera un devis.

Essai de mise en herbes d'une partie du cimetière et prévoir corvée désherbage.

6/ Village du futur :

La Région par l'intermédiaire du Pays Charolais propose aux petites et moyennes communes de poser candidature pour un projet de revitalisation, dynamisation de villages.

7/ Ecole – Garderies – Plan mercredi – Cantine : point sur la rentrée

La rentrée des élèves du RPI s'est faite le 1^{er} septembre 2020 avec 65 présents (39 à Lugny et 26 à Saint Julien).

Un protocole sanitaire covid-19 a été mis en place pour les salles de classe, la garderie, le bus et l'école. Quelques inscriptions sont à noter pour le plan mercredi et le bus a commencé de circuler le mercredi 9 septembre.

4h de ménage durant les vacances scolaires seront effectuées à la cantine par l'agent en charge du ménage des écoles.

8/ Point propre :

Les flyers pour rappeler le fonctionnement du tri sélectif et des ordures ménagères ont été distribués début aout dans les boîtes aux lettres.

9/ Pièges interdits :

2 propriétaires habitant le même hameau ont signalé en mairie, à quelques semaines d'intervalle, que leur chat avait été gravement blessé, vraisemblablement par un piège à griffe. Un signalement a été fait en gendarmerie qui a diligenté une enquête. Il est rappelé que certains pièges sont interdits. Si besoin s'adresser aux piégeurs assermentés.

10/ Pose panneau publicitaire pour les p'tits plats de Thomas :

Thomas Lorton demande :

- Pour poser un panneau publicitaire au Guidon vers le parking de covoiturage. Accord donné mais il faut faire une demande à la DRI.
- Un endroit pour ranger ses tables et chaises pendant la mauvaise saison. Accord donné pour l'accès d'une pièce à l'étage du café pour stocker.

11/ Site médical : robinet extérieur

Le robinet est branché sur le compteur de l'infirmier. Il a donc été vidangé.

Envisager l'installation d'une pompe à bras, mise en place d'une gouttière pour récupérer l'eau

12/ Demande pour l'installation d'un camion à pizzas :

Dario GERACE a le projet d'acheter un camion à pizzas et il recherche des emplacements. Il demande à utiliser le parking de covoiturage au Guidon. Le conseil municipal donne son accord

13/ Demande pour ramassage par le bus communal d'enfants scolarisés :

Maylisse FURTIN de Changy est scolarisée depuis le 1^{er} septembre 2020 au RPI et elle bénéficie du ramassage par le bus de la commune de Saint Julien.

Mme DEGRANGE demande si sa fille à compter de 2021 et en garde chez Mme BERAUD à Changy peut également en bénéficier. Le conseil municipal donne son accord.

14/ Commission de contrôle des listes électorales :

En raison du renouvellement des conseils municipaux, il est demandé de reconstituer la commission de contrôle des listes électorales.

Il est demandé d'adresser d'ici le 30 septembre :

- le nom de deux conseillers municipaux (un titulaire et un suppléant) prêts à participer à cette instance
Jean-Marc Dury – Magali Mathieu
- le nom de trois personnes en vue de la désignation d'un titulaire et un suppléant par le préfet : Anne-Marie LAVEDER – Denise TREMEAUD – Jean-Marie JOBARD -
- le nom de trois personnes en vue de la désignation d'un titulaire et un suppléant par le tribunal de grande instance : Marie-Jo ALLOIN – Hélène FENEON – Didier COGNARD

15/ Circulation autour de l'église :

Un bilan est dressé de l'actuel sens interdit à partir du parking de la boulangerie et il apparait qu'il pose des difficultés. En conséquence, il est décidé que le sens interdit sera avancé au niveau de l'entrée de la cour de la

boulangerie. Ainsi, pour accéder au parking de la boulangerie, on devra contourner l'église en l'ayant sur sa gauche. Conséquences : Prise d'un arrêté : déplacement du panneau « sens interdit » vers le bas de la boulangerie, pose d'un panneau « sens interdit » sur le mât sens unique et fléchage au sol derrière l'église pour indiquer le sens unique de circulation.

16/ Festival Sème ton cirque : 2^{ème} édition

Thibaut Thévenet et Jean Marie Jobard ont rencontré Monsieur le maire pour discuter du 2ème festival qui doit avoir lieu le samedi 10 octobre et dimanche 11 octobre.

M. le maire a encouragé sa tenue mais une demande d'autorisation devra être faite à la sous-préfecture.

- Mise à disposition du logement au-dessus de la Mairie pour couchage et du garage de la cure.
- Mise à disposition de Florent et du tracteur le vendredi et lundi pour déplacer du matériel
- Voir avec le cuisinier pour la mise à disposition de la salle de la cantine
- Demande éventuelle à Paul Fénéon du parking dans un pré

17/ Logement de la mairie :

Réflexion sur la rénovation du logement

18/ Réflexion sur l'agrandissement du bar restaurant :

Les membres du conseil ont visité la maison de M. et Mme Mamarot qui jouxte le café mais l'extension de ce côté demande d'importants travaux. La solution de la création d'une véranda sera donc poursuivie.

19/ Redevance Ordures Ménagères :

Le Maire explique qu'il a reçu la redevance pour 6 mois pour les poubelles noires situées :

- au cimetière : 251 €
- à l'Ecole : 108 €

Il faudra refacturer les redevances des différents locataires qui feront l'objet d'une délibération à la prochaine séance.

20/ Taxe de séjour :

Un 1^{er} courrier sera envoyé à partir du 14 septembre pour avertir les gestionnaires de chambres d'hôtes et gîtes de la mise en place de la collecte de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2021.

21/ Fibre optique :

Le chef de projet et la chargée d'étude de la société Resonance sont passés en mairie le mercredi 9 septembre pour expliquer leur 1^{ère} étude dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Une armoire de rue sera installée dans la commune pour le raccordement sur le réseau existant. L'emplacement proposé est vers le poste Orange en face du cimetière. Cette armoire est passive (sans raccordement électrique) et son installation n'a aucun coût financier pour la commune.

Le conseil donne son accord pour la pose de l'armoire pour la fibre optique

Questions diverses :

1/ Chauffe-eau logement Carlier Laurent :

Il est hors service depuis fin juillet. L'entreprise CONECT qui a fait l'installation signale qu'il n'est plus sous garantie et qu'elle ne demandera pas la garantie constructeur, ce que le maire souhaitait.

Le conseil donne son accord pour faire intervenir un autre chauffagiste et pour faire passer un expert si des défauts d'installation étaient soulevés.

2/ Chaudière logement de la cure :

Elle présente des signes de faiblesse car elle est âgée. Un devis sera demandé pour son remplacement.

La séance ordinaire du vendredi 11 septembre 2020 est levée à 00 h47.

Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie: Vendredi 9 octobre à 20h30 pour la nomination des rues